

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 septembre 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 12/09/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÍNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Convention d'adhésion au service de médecine du travail - DE_024_2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec le centre de gestion de l'Aude, afin d'adhérer au service de Médecine du Travail pour l'année 2022 à l'année 2024.

Après lecture de la nouvelle convention actualisée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour donner ou non l'autorisation au Maire de signer la convention.

Le Conseil Municipal,
OUI cet exposé et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle convention actualisée à compter du 1er janvier 2022.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--